



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 2 - FEV. 2011

**Direction générale
de l'enseignement
scolaire**

**Service de l'instruction
publique et de l'action
pédagogique**

Mission du pilotage
des examens
n°2011-0045

Affaire suivie par
Claudine CHAUVET
Téléphone
01 55 55 14 78

Courriel.
Claudine.chauvet
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Le ministre de l'éducation nationale, de la
jeunesse et de la vie associative

à

- Mesdames les rectrices et messieurs
les recteurs d'académie

Division des examens et concours

- Monsieur le directeur du service
interacadémique des examens et
concours

Division de l'enseignement professionnel

**Objet : Epreuve de français – histoire-géographie et éducation civique de l'examen de
BEP rénové – Session de juin 2011.**

L'examen du brevet d'études professionnelles (BEP) est organisé sous sa forme rénovée pour la première fois à la session 2011. L'épreuve de français – histoire-géographie et éducation civique y sera passée sous forme ponctuelle par tous les candidats. J'appelle votre attention sur les modalités d'organisation de cette épreuve.

L'épreuve comporte deux parties distinctes, chacune d'une durée d'une heure trente : français d'une part et histoire-géographie-éducation civique d'autre part. Il a été estimé, en accord avec l'inspection générale de l'éducation nationale, que la distribution des deux sujets en début d'épreuve risquait de mettre en difficulté de nombreux candidats. C'est pourquoi il a été décidé de dissocier les deux parties de l'épreuve, en distribuant les sujets correspondant au début de chaque partie et en relevant les copies à la fin.

Cette organisation ne posera pas de problème puisque le sujet de français et le sujet d'histoire - géographie - éducation civique, élaborés dans deux académies différentes, seront présentés en deux liasses distinctes. Par ailleurs il n'y aura pas de pause entre ces deux parties d'épreuve.

Il conviendra donc de :

- 1) distribuer le sujet de français en début d'épreuve,
- 2) ramasser les copies de français au bout d'une heure trente, puis immédiatement
- 3) distribuer le sujet d'histoire - géographie et
- 4) ramasser les copies d'histoire - géographie - une heure trente plus tard, en fin d'épreuve.



2/2

Les copies des candidats ainsi ramassées en deux lots distincts, seront acheminées selon le cas, soit vers les correcteurs de français, soit vers les correcteurs d'histoire-géographie-éducation civique.

Je vous demande de bien vouloir adresser en temps utile ces consignes à vos chefs de centres d'examen pour l'organisation de l'épreuve.

Pour le ministre et par délégation

Pour le directeur général de l'enseignement
scolaire

Le chef du service de l'instruction publique et de
l'action pédagogique



Xavier Turion